

Propriétés et paramètres manquants pour une pleine utilisation des bois tropicaux

La situation des produits bois africains sur les marchés actuels est inquiétante. Si pendant plusieurs années un certain nombre d'initiatives ont concentré leurs efforts sur l'appui à la gestion responsable et à la certification forestière, c'est aujourd'hui les problématiques en aval de la filière et sur les marchés qui mettent en péril tout ce qui a été accompli en forêt. Il est grand temps de se placer du côté « aval » de la filière (importateur, distributeurs, consommateurs), pour activer des outils marketing efficaces. Certaines propriétés clés doivent être caractérisées par des essais.

L'ATIBT, en collaboration avec une grande diversité d'acteurs de la filière a pu identifier plusieurs activités phares, dont la caractérisation de propriétés mécaniques et de durabilité d'essences africaines. Cette activité pilotée par l'ATIBT bénéficie de l'appui du programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (<http://www.ppecf-comifac.com/>) porté par la COMIFAC et financé par la banque de développement du gouvernement fédéral allemand (KfW).

Avec un financement de 100 000 euros et environ 30 m³ de bois devant être fournis par les industriels en cofinancement, les résultats des essais permettront d'enrichir des normes (EN 1912 et EN 350-2) dans lesquelles plusieurs essences tropicales sont absentes.

Le marché s'appuie sur ces normes pour plusieurs raisons :

- Le marquage CE, qui est obligatoire pour les bois de structures mis sur le marché européen sous peine de sanctions pénales, nécessite la caractérisation des propriétés mécaniques indispensable à l'utilisateur. Ces propriétés mécaniques sont normativement déterminées par essence en fonction des défauts tolérés dans le bois. L'absence de caractérisation mécanique implique une impossibilité de marquer le bois CE et de ce fait la mise sur le marché européen des bois de structure de ces bois est illégale.

- Les maîtres d'ouvrage public ont l'obligation d'être en conformité avec toutes les normes traitant des produits, de leur mise en œuvre et de la conception de l'ouvrage. Aussi les essences insuffisamment caractérisées seront systématiquement rejetées.

- Les bureaux de contrôle et assureurs qui ne sont pas généralement pas des spécialistes du bois et encore moins des bois tropicaux, se cantonnent à des essences connues ou cadrées normativement. Lorsque les essences ne sont pas référencées dans une norme, ces administrations sont en mesure d'exiger des compléments d'informations très difficiles à obtenir et qui, la plus part du temps, découragent les professionnels.

- La seule mention d'une essence dans une norme constitue une publicité sérieuse voire irréprochable.

L'étude porte sur 8 essences non encore confirmées par les industriels fournisseurs du matériel d'essais. Ces essences pressenties sont : Osanga, Eveuss, Alep, Tali, Aniégré, Dabéma, Mukulungu, Iroko (ou potentiellement Movingui, Longhi et Limbali).

Ces informations ont également pour but de conforter une étude de correspondance entre, les données de bois sans défaut du CIRAD et, les données en dimension d'emploi pour la caractérisation de 92 essences tropicales (72 de l'étude remise en question et 20 identifiées entretemps par les professionnels). Ces données devront permettre de compléter la norme EN 1912. Les essais de durabilité permettront d'alimenter la norme EN 350-2 avec les essences sélectionnées.

Une fois que les industriels auront validé les essences sélectionnées et se seront engagés à fournir les bois en qualité (classement HSR) et quantité nécessaires (200 pièces de 3m x 150 mm x 50 mm, si possible en 4 lots de provenances différentes), un appel d'offre aux laboratoires européens sera lancé pour réaliser les essais.